

Trottoirs devant la
Mairie.

12 MAI 1933

17 mai

M. le Maire présente un devis de M. Colin architecte s'élevant à la somme de 3307^{fr}50 concernant la réfection des trottoirs devant la Mairie.
Le Conseil accepte ce devis, vote le crédit de 3307^{fr}50 et autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec un entrepreneur qui fera les meilleures offres.

Goudronnage des
voies urbaines

12 MAI 1933

M. le Maire soumet au conseil un devis descriptif et estimatif des travaux à exécuter pour la réparation de la chaussée empierrée de l'avenue du Maréchal Joffre, en vue de permettre le goudronnage de l'empierrement et un devis relatif aux travaux de goudronnage à exécuter en 1933 sur les voies urbaines publiques.

Il demande au conseil de se prononcer sur l'exécution des travaux et la passation des marchés.

Adopte les devis descriptifs et estimatifs présentés.

Autorise M. le Maire à passer les marchés suivants :

- 1^o fourniture de goudron - marché de 4400 frs. à passer avec les Etabliss^{ts} Bassailly et Bichebois à Tilly les Moulineaux.
- 2^o marché de 5000 frs avec le même entrepreneur
- 3^o Travaux de réparation de chaussée empierrée, avec fourniture de sable de gravières - marché de 7200 frs à passer avec l'entreprise Collet Henri à Palaiseau.
- 4^o marché de 3000^{fr} avec le même entrepreneur
- 5^o Transport de goudron et emfiloi - marché de 2000 frs à passer avec l'entreprise Mercier Ernest d'Arpajon.
- 6^o marché de 2400^{fr} avec le même entrepreneur

Vote d'un emprunt
pour l'aménagement
partiel de la rivière
"La Sallemouille"

13 mai

133

M. le Maire expose que le Syndicat intercommunal pour l'aménagement partiel de la rivière "La Sallemouille" a par délibération en date du six avril dernier approuvé le projet dressé par le génie rural comportant l'exécution des travaux et donné pouvoir à son Président de contracter un emprunt à la Caisse Nationale de Crédit agricole, ou dans tout autre établissement de crédit de 67000 francs au taux de 6% remboursable en vingt ans. La somme fixée pour la commune s'élève à 2800 francs, représentant pour chaque annuité 188 frs 20.

Le Maire invite l'assemblée municipale à statuer sur cette question par un vote motivé.

Le Conseil, oui, l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide que la commune d'Orsay s'engage à prendre à sa charge la fraction de l'emprunt soit 2800 francs dont il accepte le principe de la responsabilité. Vote une imposition extraordinaire de un centime, la dite imposition sera mise en recouvrement pendant 20 années à partir du 1^{er} janvier 1934 pour le paiement des annuités.

Adjudication des
fournitures de chauffage
des écoles, Mairie et crèche.

13 mai

133

Le Conseil, décide par raison d'économie et afin de profiter des prix d'été, de faire l'achat du combustible nécessaire au chauffage des écoles, Mairie et crèche pendant l'hiver 1933-1934.

De faire une adjudication qui aura lieu le 12 Juin 1933 à 10 heures pour 66 tonnes anthracite, 1300 kg tôle de mineau et 200 hectos de coke
Désigne M^{rs} Guy et Vilain pour assister M. le Maire à cette adjudication.

Demande Rousseau

Envoyé le 13 mai 1933

Reçu le 17 mai 1933

Le Conseil vote la somme de 50 francs par mois à M^r Rousseau garde champêtre à titre de gratification pour la surveillance du marché et l'enlèvement des ordures ménagères à partir du 1^{er} mai 1933. à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Voie rurale et urbaine
Élargissement à 8^m du
chemin rural n° 36 avec
classement dans la voirie
urbaine.

Envoyé le 4 MAI 1933

Reçu le 19

M^r le Maire soumet au conseil, comme suite à la délibération du 8 octobre 1932, le projet d'élargissement à 8^m du chemin rural n° 36, entre la rue de Verdun et la rue de Versailles.

Il demande au conseil de se prononcer sur le dossier qui lui est soumis.
Le conseil délibère; adopte le projet tel qu'il est présenté.
Fixe à 8 francs le mètre carré la valeur des terrains à acquérir à l'amiable ou par expropriation. Décide le déclassement du chemin rural n° 36 dans la partie élargie à 8 mètres et son classement dans la voirie urbaine.

Demande la déclaration d'utilité publique du projet devant permettre l'acquisition des terrains et la réalisation des alignements.

Autorise M^r le Maire à signer toutes les pièces du dossier et à en poursuivre l'approbation. Demande à M^r le Préfet de bien vouloir ordonner les formalités d'enquête sur le dossier dans la commune d'Orsay.

Projet d'élargissement
des chemins ruraux 28
et 38, avec déclassement
et classement dans la
voirie urbaine sur une
longueur de 443 mètres

Envoyé le 30 MAI 1933

Reçu le 19

M^r le Maire soumet au conseil le projet d'élargissement des chemins ruraux n° 38 et 28. Il fait connaître que l'état parcellaire estimatif pour l'acquisition des terrains s'élève à la somme de 13 400 francs.

Le conseil délibère; adopte le dossier tel qu'il est présenté.
Autorise M^r le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier et à en poursuivre l'approbation avec déclaration d'utilité publique.

Adopte les chiffres de l'état parcellaire estimatif dont le montant total s'élève à la somme de frs 13 400. Vote le crédit nécessaire sur les ressources libres de l'exercice 1933 pour couvrir la dite somme.

Demande la déclaration d'utilité publique du projet et décide de poursuivre l'acquisition des terrains, soit à l'amiable, soit par expropriation.

Autorise M^r le Maire à signer les actes d'acquisition de terrain.

Élargissement à 10 mètres
du chemin rural n° 18
entre la rue de Verdun et la
rue Pasteur.

Envoyé le 30 MAI 1933

Reçu le 19

M^r le Maire soumet au conseil, comme suite à la délibération prise le 8 octobre 1932 un dossier relatif à l'élargissement à 10^m du chemin rural n° 18.

Il demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.
Le conseil délibère: adopte le projet tel qu'il est présenté.

Décide le déclassement du chemin rural n° 18 dans la partie élargie à 10 mètres et son classement dans la voirie urbaine.

Demande la déclaration d'utilité publique du projet devant permettre l'acquisition des terrains et la réalisation des alignements.

Autorise M^r le Maire à signer toutes les pièces du dossier et à en poursuivre l'approbation.

Demande à M^r le Préfet de bien vouloir ordonner les formalités d'enquête sur le dossier dans la commune d'Orsay.

Adjudication des
travaux rue du
Buisson et rue au
Pont de Pierre

M^r le Maire présente au conseil, le dossier complet pour l'adjudication des travaux rue du Buisson et rue du Pont de Pierre.
Le conseil, ajourne sa décision jusqu'au jour où les formalités d'élargissement et de déclaration d'utilité publique auront été accomplies.

Contrat pour fourniture
d'eau en gros à la C^{ie}
Générale des Eaux

M^r le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de la S^{ie} Lyonnaise
des Eaux en date du 10 Janvier 1933 concernant la possibilité de
vente de l'eau du puits à l'extérieur d'Orsay.

Il donne ensuite la parole à M^r Delbès rapporteur de la Commission
des Eaux, qui donne lecture de son rapport.

M^{rs} Blondel et Chouvenin, exposent au conseil leur point de vue
sur la question, et demandent qu'un technicien soit désigné pour
l'étude de cette affaire.

Le Conseil approuve cette façon de voir et convieut d'adjoindre un
technicien et accepte Monsieur Harboultier avocat conseil qui a
établi le premier contrat, il est dit que M^r le Maire est invité
à mettre en rapport la S^{ie} Lyonnaise et l'ingénieur conseil désigné
ci-dessus, et ensuite les mettre en rapport avec la Commission des
Eaux et des Finances pour un premier contact.

Le résultat de ces pourparlers seront présentés comme convenu
en réunion plénière.

Assistance aux
femmes en couches

M^{me} Picot Louise f^{me} Sergent, domiciliée à Orsay, depuis 1923, ayant 2 enfants
de 9 et 8 ans, ayant son domicile de secours à Orsay, admise en 1^{ère} partie.

Assistance aux
Vieillards

M^{me} V^{ve} Gandrille, domiciliée à Orsay rue de la Gouttière, depuis 35 ans, née à
S^t Cyr sous Bourdan le 19 mars 1861, ayant son domicile de secours à Orsay, admise en
1^{ère} partie.

Enregistré le 31 MAI 1933

Demande Jonchery rejetée, la dit Jonchery étant propriétaire d'une maison
de 20000 francs provenant de l'épargne.

Demande V^{ve} Fius dont le domicile de secours est Orsay, mais domiciliée à
Conflans, refusée comme étant logée chez son fils.

Assistance médicale

à ajouter à la liste. Contain Madeline, les 3 enfants Verneleuc 2 ans 1 an et 3 mois
enfant Bordel.

Allocations Militaire

Le conseil accepte les demandes présentées pour les personnes suivantes pour soutien
indispensable de famille, M^m Chaput V^{ve} Aumasson, M^{me} Combourieun née
Bergeot, M^r Eridon, M^r Ferry, Brossard, L. Co. 507

Enregistré le 31 MAI 1933

Blondel
Chouvenin
Delbès
Harboultier
Picot
Gandrille
Jonchery
Fius
Verneleuc
Bordel
Chaput
Aumasson
Combourieun
Bergeot
Eridon
Ferry
Brossard
Co. 507

Séance du 31 Mai 1933.

Du Samedi 27 mai 1933. Convocation du Conseil Municipal
pour le mercredi 31 mai 1933 à 20 heures à la Mairie
d'Orsay en séance extraordinaire.

Le Maire
L. Co. 507

L'an mil neuf cent trente-trois, le mercredi 31 mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M^r Cadot Maire.

Étaient Présents: M^{rs} Cadot Maire, Levasseur, Guy, Lesfere adjoints, Delbes, Lemelle, Blondel, Marotte, Vilain, Bertrand, Chouveau, Dreux, Stevenin, ~~Dumas~~, Hermabessiere Dumas.

Absents excusés: Leroux, Demachy, Guillemard, Piéost, Dupré, Dumarand. Le conseil, choisit pour secrétaire M^r Delbes, lequel fait lecture des procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Question de la Vente de l'eau à l'extérieur
Communication des lettres de la S^{te} Lyonnaise et de M^r Harboulthin
Note de crédits

M^r le Maire donne lecture de la lettre de la S^{te} Lyonnaise du 12 mai 1933, par laquelle cette société renonce à la réalisation du projet de vente d'eau en gros et nous rend notre liberté d'action. M^r le Maire donne ensuite lecture du compte rendu de la réunion des commissions des Finances et des Baux du 26 mai 1933, qui a eu lieu en présence de Monsieur Harboulthin, Ingénieur-Conseil, désigné par le Conseil Municipal de la Ville d'Orsay dans sa séance du 6 mai 1933.

Envoyé le
Reçu le

M^r le Maire donne connaissance au conseil de la lettre de M^r Harboulthin en date du 19 mai 1933, nous confirmant qu'il accepte de défendre les intérêts de la commune dans le projet de fourniture d'eau en gros, étant entendu que toutes les pièces du dossier lui seraient communiquées, et nous conseillerait sur les autres difficultés qui nous divisent avec la S^{te} Lyonnaise et fixant les conditions de son intervention à 1000 francs par mois avec un minimum forfaitaire de 12000 francs à dater du 1^{er} juin 1933.

Le Conseil délibère:

M^r Dreux propose l'ordre du jour suivant: Après avoir pris connaissance de la lettre de M^r Harboulthin en date du 19 mai 1933 le conseil est d'avis d'accorder à M^r Harboulthin la somme de 12000 francs pour une année à compter du 1^{er} juin 1933, sous réserve que M^r Harboulthin donnera ses conseils pendant ce délai sur les autres questions qui pourraient intéresser le contrat primitif.

On passe ensuite au vote au scrutin public: Ont voté pour: tous les conseillers Municipaux présents. Le conseil vote le crédit de 12000 francs à M^r Harboulthin Ingénieur Conseil à prévoir au budget additionnel de l'exercice 1933.

M^r le Maire propose l'alignement du chemin 24. Après discussion, le Conseil est d'avis de faire l'étude du projet d'alignement sur toute la longueur de ce chemin, profils en long etc... et décide de consacrer la commission des chemins pour le mercredi 7 juin 1933 à 9 heures. pour étude. M^r Dreux est désigné pour faire partie exceptionnellement de cette commission.

Chemin 24.

Signatures: J. Spally, Marotte, Delbes, Hermabessiere, Stevenin, Dreux, Blondel, Vilain, Bertrand, Chouveau, Guy, Lesfere, Levasseur, Cadot.

Du lundi 12 Juin 1933, Convocation du Conseil Municipal pour le Samedi 17 Juin 1933, à 20 heures à la Mairie, d'Orsay. pour la session de Mai sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
L. Cadot

L'an mil neuf cent trente-trois, le samedi 17 Juin à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay sous la Présidence de M. Cadot Maire.

Étaient Présents: M. Cadot Maire, Levasseur, Guy, Lesjéze adjoints M. M. Beroux, Delbès, Blondel, Marotte, Bertrand, Prévost, Dreux, Steouin, Hermabessière, Dumas.

Excusés: M. M. Lemerle, Demouchy, Vilain, Dupré, non excusés Dumaraud, Blouvaux, Guillemard
Le Conseil, choisit pour secrétaire M. Delbès, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire, de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Correspondance

Renouvellement de M. Guy syndic sortant Parc d'Orsay 1^{re} partie
Le Conseil, vu la lettre de M. le Président du Syndicat du Parc d'Orsay demandant le renouvellement du syndic sortant M. Guy, désigne M. Guy pour continuer les fonctions de syndic à cette association.

Subvention à l'Office des Combattants en faveur des anciens combattants non pensionnés.
Le Conseil, vu la lettre du Comité Départemental des mutilés et réformés de Guerre, vote la somme de 100 francs, à l'Office du Combattant en faveur des anciens combattants non pensionnés, à prévoir au budget additionnel de l'exercice 1933.

Lettre du secrétaire
M. le Maire donne lecture d'une lettre du secrétaire de la Mairie concernant les assurances sociales, qui prévient M. le Maire et le Conseil, qu'il ne peut plus assurer le service d'agent local et qu'il a avisé M. le Directeur des assurances sociales qu'il cesserait ses fonctions pour le 1 Juillet prochain et qu'il le priait de rechercher un agent en dehors du service de la Mairie, le Conseil, vu la rétribution minimale donnée par les assurances sociales, et le surcroît de travail occasionné par ce service, décide de confirmer la lettre du secrétaire à cette administration, en les informant que la commune leur offre un local à leur disposition à la Mairie pour faire assurer ce service.

Subventions aux sociétés suivantes
Le Conseil, vote les sommes suivantes pour les sociétés ci-après:
S. La fanfare 1200⁺ S. de secours Mutuels 1200 - Yvette sportive 600 francs, Amis de l'école 500⁺
Toutes ces sommes sont prévues au budget additionnel de l'exercice 1933.

Distribution des prix
Le conseil, fixe la date de la distribution des prix aux écoles communales au Dimanche 23 Juillet. Cette distribution aura lieu dans la cour des écoles, et en cas de pluie à la cantine scolaire en deux parties. filles à 14 heures et garçons à 16 heures

21 JUIN 1933

8/7.33

8/7.33

Le conseil fixe la somme de 12 francs par élèves pour les filles :
soit 3600 francs pour les filles et 2400 francs pour les garçons,
et à 1200 francs pour l'école maternelle.
Le conseil, vote la somme de 300 francs pour supplément aux instituteurs

Vote de crédits

Suppl^{ts} pour surveillance
de la cantine.

pour surveillance de la cantine.

M^r: Daré 100 + M^{me}: Daré 100 + M^m: Gauthier 50 fr M^m: Bayol 50 fr -

Marché de gré Mariquot

Vu la demande M^r: Mariquot qui sollicite un marché de gré à gré, avec

pour les fournitures suivantes

la Commune pour la fourniture des prix, et les fournitures scolaires.

prise et fournitures scolaires

Le conseil, autorise M^r: le Maire à passer un marché de gré à gré avec M^r

Envoyé le

Mariquot pour la fourniture des prix, demande qu'il M^r: le Maire se

Reçu le 3/7

mette en rapport avec d'autres maisons pour les fournitures scolaires,

et à égalité de prix, donner la préférence à M^r: Mariquot pour les

fournitures scolaires; autorise M^r: le Maire à passer un marché de gré à gré

avec la maison la plus avantageuse.

Chemin rural n° 15

M^r: le Maire donne connaissance au conseil de la souscription particulière, commu-

Souscription particulière

tie par M^r: Borin pour les travaux de mise en viabilité du chemin rural n° 15

Borin.

M^r: le Maire rappelle que lors de l'approbation du lotissement de M^r: Borin

Envoyé le 2/6

s'était engagé à payer la moitié des travaux qui seraient exécutés pour

Reçu le 19

l'aménagement de ce chemin.

Il propose au conseil d'accepter les modalités de paiement prévues

dans la souscription volontaire ainsi que le chiffre de cette annuité.

Le Conseil délibère.

accepte la souscription volontaire du 7 juin 1933 de M^r: Borin.

Demande à M^r: le Préfet de bien vouloir approuver cette souscription

pour en permettre la mise en recouvrement par les soins du receveur

Municipal.

Legs Blondin

Sur le rapport de M^r: le Maire: Vu les testaments et codicilles olographes de

autorisation de signer

Madame V^{ve}: Blondin née Marie Berthe Guillot (décédée en son domicile

les actes chez M^r: Simon.

à Orsay le 7 septembre 1900) en date des 29 janvier, 28 mai, 7 août et

Envoyé le 2/6

1^{er} septembre 1900.

Reçu le 19

l'acte de décès de la testatrice. Le jugement du Tribunal civil de

Versailles en date du 11 mars 1902 ordonnant la licitation d'une partie

des biens de la succession de Madame Blondin et l'établissement de

l'état liquidatif.

L'article 937 du code civil, disposant notamment que les donations faites

au profit des pauvres d'une commune seront acceptées par les adminis-

trateurs de ces communes, après y avoir été dûment autorisés.

Le Conseil, est d'avis d'autoriser comme de fait, il autorise

M^r: le Maire: à accepter les libéralités faites par Madame V^{ve}: Blondin

aux Pauvres et Sociétés d'Orsay, aux termes de ses testament et codi-

cilles sus énoncés.

Recevoir le montant des dites libéralités, donner toutes quittances

et décharges.

Signer tous actes et pièces et faire tout ce qui sera nécessaire

relativement au dit legs.

Demande Jussaume

M Jussaume demande la suppression de la taxe communale ou le remboursement de la subvention qu'il a versé à la S^{te} byonnaise au moment de l'exécution des travaux de canalisation d'eau.

Le conseil, refuse la suppression de la taxe, le lotissement Jussaume ayant été reconnu par la Commune

Bornes fontaines

M le Maire est invité à se mettre en rapport avec un expert pour relever les bornes fontaines avec la présence de 2 conseillers.

Le conseil demande à M le Maire de faire surveiller les W.C. des écoles et W.C. publics, qui fonctionnent tous les 20 minutes et demande qu'ils soient fermés la nuit

W.C. écoles et publics.

Examen pour la Vente des Concessions au cimetière. achat de chaises pour la mairie

Le conseil, demande qu'une commission soit nommée pour étudier la Vente des Concessions aux personnes n'habitant pas la commune

Le conseil nomme M^{rs} Dreux, Dumas, Bernabé, Levasseur, Chouvenin, Berroux

M le Maire présente un devis de M Veysier pour l'achat de 50 chaises pour la Mairie au prix de 60 francs l'une, frais de marché en plus.

Le conseil, invite M le Maire à s'adresser à la concurrence et de donner la préférence à M^r Veysier au même prix, et autorise M le Maire à passer un marché de gré à gré pour cette fourniture.

M le Maire fait donner connaissance au conseil de l'arrêté préfectoral du 25 avril 1933 qui a classé dans la voirie urbaine publique la première partie de l'avenue S^{te} Laurent comprise entre l'avenue du Maréchal Poch et la rue Serpente.

Il appelle l'attention du conseil spécialement sur l'article 4 de l'arrêté préfectoral qui dispose que la commune est autorisée à acquérir les terrains constituant l'assiette de l'avenue.

Il ajoute enfin que les propriétaires riverains ont signé des engagements de cession gratuite du sol de l'avenue.

Il demande au conseil de se prononcer sur la réalisation de l'acte d'acquisition à titre gratuit des terrains.

Le conseil délibère. Décide que l'acte d'acquisition des terrains constituant l'assiette de l'avenue S^{te} Laurent sera dressé par M^e Pinon notaire à Orsay.

Charge M le Maire de signer l'acte d'acquisition et toutes pièces qui seront nécessaires pour la réalisation complète de l'opération projetée suivant l'arrêté préfectoral du 25 avril 1933.

Décide que les frais d'acte seront prélevés sur les ressources libres de l'exercice courant.

M le Maire fait donner connaissance au conseil de l'arrêté préfectoral du 6 mars 1933 qui a classé dans la voirie urbaine publique, toutes les voies du Parc d'Orsay 1^{ère} partie.

Il attire l'attention du conseil spécialement sur l'article 4 du dit arrêté qui dispose que la commune est autorisée à acquérir.

M le Maire fait donner connaissance au conseil de l'arrêté préfectoral du 6 mars 1933 qui a classé dans la voirie urbaine publique, toutes les voies du Parc d'Orsay 1^{ère} partie.

Il attire l'attention du conseil spécialement sur l'article 4 du dit arrêté qui dispose que la commune est autorisée à acquérir.

Avenue S^{te} Laurent
Classement entre l'avenue du Maréchal Poch et la rue Serpente
Rédaction de l'acte de cession des terrains constituant l'assiette de l'avenue.

21/5 1933

19

21/6 1933

19

Classement des voies du Parc d'Orsay 1^{ère} partie dans la voirie urbaine publique, suivant arrêté préfectoral du 6 mars 1933
acte de cession du sol constituant l'assiette des voies

les terrains constituant l'assiette des voies du lotissement.
 Il demande au conseil de se prononcer sur la réalisation de l'acte d'acquisition à titre gratuit des terrains.
 Le conseil délibère; Décide que l'acte d'acquisition des terrains, constituant l'assiette des voies du Parc d'Orsay 1^{er} partie sera dressé par M^{re} Simon notaire à Orsay.

Question de l'Eau
 Avenue S^t Laurent

Charge M^r le Maire de signer l'acte d'acquisition et toutes pièces, qui seront nécessaires pour la réalisation complète de l'opération projetée suivant l'arrêté préfectoral du 6 mars 1933.
 Décide que les frais d'acte seront prélevés sur les ressources libres de l'exercice courant. La question de l'eau avenue S^t Laurent ayant fait l'objet de nombreuses controverses M^r le Maire sollicite par le conseil moins une voie pour reprendre le contact avec les intéressés sur cette affaire.

Base sur les chiens

M^r Hermabessière dépose une proposition ainsi conçue:
 Je propose en conséquence, que l'avenue S^t Laurent, soit canalisée, immédiatement, jusqu'à Villebon, sous réserve de tous droits que nous confère la loi, vis-à-vis des lotis et des engagements antérieurs qu'ils ont faits envers la Commune. Après discussions, où prennent part plusieurs conseillers, le conseil adopte le principe de canaliser l'avenue S^t Laurent.
 invite M^r le Maire à s'adresser au technicien, chargé de la question de l'eau pour faire aboutir cette affaire le plus rapidement possible.
 A partir du 1^{er} Janvier 1934 et aux termes de la loi de finances du 21 juillet 1920 art 14, la base sur les chiens est ainsi fixée:

Traitement du garde
 Champêtre

chien d'agrément et de chasse 20^{fr}
 chien de garde 5^{fr}
 Le Conseil, vu les lois du 31 juillet 1907 et 5 avril 1884: Délibère ce qui suit:
 Il est voté une imposition extraordinaire de 1^{er} cent pour franc, au principal des contributions pour le traitement du garde champêtre de la commune d'Orsay pour l'année 1934.

Comptes de gestion, administratif
 Budget primitif 1934 et additionnel 1933 - Hospice et bureau de bienfaisance.
 Compte de gestion
 Compte administratif
 Commune.

Le conseil approuve, les comptes de gestion, comptes administratifs, budgets primitif de l'exercice 1934 et additionnels de 1933 - de l'hospice et du bureau de bienfaisance tels qu'ils ont été présentés par ces commissions.

Le Conseil, approuve le compte de gestion de l'exercice 1932, présenté par M^r Ottaoij receveur Municipal de la Commune d'Orsay et dont les recettes et les dépenses s'élèvent à savoir:

Recettes:	1.800 185, 04
Dépenses:	1 580 609, 62
	Excédent de recettes 219 575, 42

M^r le Maire rend compte au conseil Municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1932.
 Après ce compte rendu M^r Cadot Maire se retire de la salle des séances.
 Le Conseil procède à la nomination d'un Président.

M^r Blondel est désigné pour remplir cette fonction.

Le conseil émet un vote favorable sur le compte administratif de l'exer. 1932 présenté par M^r Cadot Maire, comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1932, se décomposant ainsi qu'il suit:

Recettes	1800185,04
Dépenses	1580609,62
Excédent de recettes	219575,42.

Toutes les opérations du dit exercice sont closes et les crédits annulés.

Chapitres additionnels de l'exercice 1933

Chapitres additionnels
1933.

Recettes		
Excédent de l'exercice 1932		219575 42
Reste à recouvrer sur propriétés communales		668 —
d° remboursement frais de transport		130 —
d° 1° Propriété percue arc. en ciel		8863 19
1° Redevance Sud Lumière 1932		7982 74
1° Reste dû pour piquet d'incendie		135 —
Attributions du fonds commun pour chemins		6962 —
Budget des cultes 1932		1054 66
fonds de chômage		95000 —
Vente de gadoues au dépôt		3060 —
Vente de matériaux du cimetière		1000 —
Redevance P. libli. signal 1932		300 —
Subvention Départementale d'incendie		1243 13
d° Groupe scolaire (solde)		231270 —
d° pf adduction d'eau (Fari. mutuel)		500000 —
Emprunt pf adduction d'eau (totalité)		1350000 —
Subvention borin pf adduction d'eau (1)		60000 —
Subscription volontaire borin pf chemin rural n° 13		8683 —
Total des recettes		2495937 14

Dépenses		
Plus value de centimes pour emprunt		90802 93
fonds de chômage		110000 —
Reste dû à la St ^e Lyonnaise pf trav ^e d'adduction d'eau		1350000 —
Reste à payer sur égouts rue de Bozère		11988 06
Recharg ^t et goudronnage rue G. Clémenceau		12511 73
Restaurationuelle des cordiers		3540 29
Particip. Commune égouts Petit chez soi		25000 —
Élargissement chemin rural n° 18		2699 25

		2569 45
Elargissement chemin rural 28 et 38		3589 05
d° d° 36		15974 53
Recharg ⁺ et goudronnage chemin rural n° 13 & honoraires		7068 -
Reste à payer sur terrain de jeux		28269 34
d° aménag ⁺ Place de la Mairie et trottoirs		3307 50
d° Vestibule terrain de jeux. W.C. Cimetière		36255 92
d° sur goudronnage cours écoles et place des écoles		11538 65
d° sur abri pompes, matériel marché W.C.		43817 67
d° sur aménag ⁺ des anciennes classes en logements Institut		2530 -
d° sur chauffage central Mairie et anciennes classes		1220 10
d° réparation au mur Bureau Varilla		42251 15
Dû à la S ^{te} Lyonnaise p ^r consommation d'eau bornes fontaines 1932		25000 -
- d° - - - - - d° - établissements Com ^x 1933		979 81
Reste à payer pour l'avoine sur l'Yvette		1200 -
Gratific. au garde p ^r surveillance des bornes fontaines et du marché		100 -
Subvention Fédération Nationale des anciens Combattants		200 -
Bourse scolaire Vincent		500 -
Suppl ⁺ traitement Professeur d'Anglais		24000 -
Voie Urbaine goudronnage entierement, basailly-Mercier Collet		7000 -
Honoraires Marbottin		140 -
Reste à payer et intérêts emprunt dipoton 1930		245 -
d° 1931		1030 -
d° 1932		1000 -
d° et amortissement - d° - 4 oblig. 1932		3000 -
d° d° d° 6 d° 1933		1500 -
Subvention Syndicat 2 gars p ^r chemins ruraux		500 -
Ind ^{tes} M ^r Roussay		300 -
- d° - Robin		500 -
Gratification David secrétaire		500 -
- d° - M ^{me} Augenard adjointe		300 -
Comp ⁺ p ^r denues post scolaire (.prolongation cantine)		1000 -
Ind ^{tes} à M ^r Cord pour le puits		10000 -
Trottoirs et carrosserie rue de Bozère		650 -
Subvention Yvette sportive 300 ⁺ les amis de l'école 350 ⁺		2000 -
Comp ⁺ p ^r frais de bureau		1000 -
d° biléphone		7000 -
d° entretien de la Mairie		5000 -
d° entretien bâtiments Communaux		1000 -
d° Assurance incendie Bâtiments Communaux		1000 -
d° Ind ^{tes} aux sapeurs pompiers		1500 -
d° Entretien des pompes à incendie		500 -
Assurance contre les tiers Camionnette incendie		1000 -
Comp ⁺ contingent aliénés		15000 -
d° assistance médicale gratuite		

Compt ^t assistance aux femmes en couches	2000	—
2° Chauffage Mairie, écoles, crèche	5000	—
1° matériel d'enseignement	1000	—
d° achat de livres de prise	1000	—
d° ff fournitures aux élèves des écoles	3000	—
2° Crèche personnel et fournitures	3000	—
d° entretien des rues	2000	—
d° entretien des chemins ruraux	5000	—
d° élarg ^t — d° —	5000	—
Restauration me du Buisson	53000	—
Subvention à l'association synd. Villa des 2 gares ff ch. 2 ^{de} 7.13	8693	—
Extension du réseau de distribution d'eau	134520	71
Total des dépenses	2495927	14

Excédents de dépenses

Le Conseil,
 Considérant que certaines dépenses ont dépassé les crédits alloués et qu'il y a lieu pour régulariser la comptabilité de recevoir de voter les suppléments de crédits nécessaires, pour couvrir les excédents de dépenses. Approuve les excédents de dépenses de l'exercice 1932 tels qu'ils sont présentés par le receveur Municipal.

Budget Vicinal

Le Conseil,
 Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.
 Vu les propositions présentées par M^e l'ingénieur Voyer. Vu l'arrêté de mise en demeure de M^e le Préfet en date du 8 mai 1933. Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de viabilité, les chemins de G.C. d'intérêts communs et vicinaux.
 Adopte les propositions présentées par M^e l'ingénieur Voyer pour l'entretien de ces chemins.
 Vote l'inscription au budget vicinal des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1934 avec 3 journées de prestations.

Budget Primitif: Recettes et dépenses: 88069 —
 Budget additionnel: Recettes et dépenses: 6962. —

Budget Primitif 1934

CHAPITRE PREMIER		
RECETTES ORDINAIRES		
Attribution s/ les patentes	2.053,11	2.000.-
" s/ chevaux & voitures	30,50	30.-
" s/ chiffre d'affaires	16.806,86	23.000.-
Part de la commune fonds Cent. Ind.	31.862,34	30.000.-
<u>Centimes add. aux Cent. Directes</u>		
5 Cent. s/ les Cent. Fonc. Pers. Mob.	2.870,06	2.500.-
12 " Trait. Garde-Champêtre	10.806,63	9.600.-
27 ⁴ " Insuffisance de revenus	310.066,93	227.891.-
2 Cent. pour a ss. Fam. Nombreuses	1.662,56	1.500.-
2 " pour Assis. Fem. en Couches	1.662,57	1.500.-
13 " pour Ass. aux Vieillards	11.637,90	11.000.-
<u>Ressources spéciales aux chemins</u>		
5 Cent. pour l'entretien des chem. vic.	4.156,89	4.156.-
3 " spéciaux pr chem. vic. ord.	22493,83	2.494.-
Taxe vicinale en argent et en nature	300621,80	81.419.-

Taxes diverses	7.675.-	7.000.-
Taxes sur les chiens	4.545,62	4.600.-
" de visite sur les viandes		7.947.-
Revenus des biens communaux	7.899,91	499.-
Rentes sur l'Etat	499.-	150.-
" s/ particul. (B. Bienf.)	3.097,18	1.700.-
Intérêts de fonds placés au Trésor	1.690.-	2.662,50
Location des propriétés commun.	2.662,50	
Excédent du Revenu de l'Aspic		10.000.-
Cimetière et Pompes Funèbres	12.666,45	5.000.-
Produit des concessions	5.064,55	50.-
Serv. Ext. des Pompes Funèbres		
Produit du caveau provisoire		2.000.-
Concessions des services communaux	2.848,50	800.-
Produit de la Crèche	800.-	
Location Bureau Perception		

Redevance sur Lumière sur Consommation 8000
 Vente de gadoues 2000
 Produit des entrées terrain de jeux 700

Produits divers		150.-
Expédition actes Etat-Civil	210.-	1.800.-
Permis de chasse	2.020.-	42.500.-
Redevance concession du marché	1.600.-	400.-
Usage du dépôt		30.000.-
Produit des Eaux		2.000.-
Taxe s/ les pianos	2.840.-	10.000.-
Taxe s/ les autos	2.165,10	
Total des Recettes ordinaires	545.220,22	527.048,50
		527.048,50

CHAPITRE III

<u>Recettes extra ordinaires</u>					
	Centimes pour rem. Emp. Egoût	4.156,39		terminé	
1	" " " Ecoles	831,28		364,51	
5	" " " Cimetière	4.156,40		3.581,76	
2	" " " Ecoles	1.862,57		1.450,02	
6	" " " Pl. Publiques	5.818,94		4.776,13	
13	" " " Dépotoir	607,39		15.750,-	
70	" " " Emp. 300.000 E.	56.525,90		57.765,44	
6	" " " Pavage R. Boursier	4.987,68		4.205,94	
59	" " " 750.000	48.201,77		48.530,10	
18	" " " 221.975	15.794,26		14.363,30	
96	" " " 1.350.000			80.106,34	
1	" " " Sallemouille			188,20	
<u>Total des Recettes extraordinaires :</u>				158.774,08	230.481,79

DEPENSES

CHAPITRE PREMIER

DEPENSES ORDINAIRES

Trait. des Secrétaires Mairie	27.700.-	30.000.-
Frais Bureau Mairie	4.940,15	5.000.-
Imprimés à la charge commune		200.-
Conservation des Archives		150.-
Frais Registres Etat-Civil	445,80	500.-
" Confection des rôles	1.704,78	1.700.-
Chauffage Bureau Gendarmerie	200.-	200.-
Trait. Receveur Municipal 1/10°	604,50	604,50
" Garde-champêtre	9.840.-	9.600.-
Detation de La Rosière	1.500.-	1.500.-
Allocation porteur de Dépêches	1.200.-	1.200.-
Prolongation Couverture Bureau Postes	2.400.-	2.400.-
Dépenses du téléphone	1.426,25	1.500.-
Frais d'entretien boîtes aux lettres		150.-
Abonnement diverses publ. administ.	197,15	200.-
Frais d'audiences foraines	2.350.-	2.350.-
Trait. Concierge Mairie	14.351.-	15.000.-
Caisse d'Epargne	300.-	300.-